

**Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, la pose, l'entretien et la  
maintenance de poteaux d'arrêts et d'abribus  
Autorisation de signature du marché**

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2003 (b. annexe) Imputation : 2145.815 - 6152.815	Montant :

Dans le cadre de la restructuration du réseau de transport à l'échelle de l'agglomération, il convient d'acquérir et d'installer des équipements liés à l'accueil des usagers. Ces équipements ont pour objectif de favoriser l'identification du réseau, d'assurer un confort aux arrêts, terminus et points de régulation.

Par délibération du 21 mars 2003, le conseil communautaire a décidé le lancement d'un marché pour la fourniture, la pose, l'entretien et la maintenance de poteaux d'arrêts et d'abribus pour équiper le réseau de transport public de l'agglomération bisontine (59 communes).

Le marché est décomposé en 3 lots :

Lot N° 1 - Poteaux d'arrêts :

- ♦ Minimum : 50
- ♦ Maximum : 200

Lot N° 2 - Abribus en métal et en bois

- ♦ Minimum : 25
- ♦ Maximum : 100

Lot N° 3 - Entretien et maintenance :

- ♦ Minimum : 30 000 € HT
- ♦ Maximum : 120 000 € HT

La dévolution des lots s'effectue par marchés séparés (chaque lot fait l'objet d'un marché à bons de commande). Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

La durée du marché est de 3 ans.

Compte tenu du montant estimé de cette prestation (150 000 € inscrits au BA Transports 2003), la consultation a été réalisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 40-III, 58, 59 et 60 du Code des marchés publics (Décret N° 2001-210 du 7 mars 2001). Le marché est à bons de commande.

Le 8 avril 2003, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, au Journal Officiel de la Communauté Européenne (JOCE), au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et au Moniteur des TP.

La date de réception des offres était fixée au lundi 2 juin 2003 à 16 heures.

La commission d'appel d'offres d'ouverture des plis s'est réunie le 4 juin 2003 à 9h30.

## 1. ► ANALYSE DES CANDIDATURES

Cinq plis ont été reçus dans les délais et présentaient un dossier de candidature recevable. Les cinq sociétés admises pour l'ouverture de leur offre sont les suivantes: SLES, SIGNAUX GIROD, MDO France Mobilier, SINEUX et DAUPHIN ADSHEL.

## 2. ► ANALYSE DES OFFRES

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

### Pour le lot 1 :

1. La valeur technique au regard de :
  - Fonction « signal » visibilité
  - Information clarté, espace disponible
  - Résistance au vandalisme
  - Garantie des matériels
2. Le délai de livraison
3. Le prix des prestations

### Pour le lot 2 :

1. Le délai de livraison
2. Le prix des prestations

### Pour le lot 3 :

1. Le délai d'intervention
2. Le prix des prestations

## 3. **Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse**

Sur la base d'une analyse comparative détaillée des offres, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 juin 2003, a attribué les marchés (lots 1, 2 et 3) à la société MDO France Mobilier. Cette dernière a présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Pour le lot 1, le marché est attribué à MDO France Mobilier pour un montant minimum de 38 000 € TTC et un montant maximum de 152 000 € TTC.

Pour le lot 2, le marché est attribué à MDO France Mobilier pour un montant minimum de 205 000 € TTC et un montant maximum de 820 000 € TTC.

Pour le lot 3, le marché est attribué à MDO France Mobilier pour un montant minimum de 30 000 € HT et maximum de 120 000 € HT.

**A la suite de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 17 juin 2003, à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la société MDO France Mobilier.**

Pour extrait conforme,

Le Président